



ARGUMENTAIRE

Pourquoi un projet « Sport-Santé » à l'USEP ?

Des enjeux institutionnels

1. La mission de service public confiée à l'USEP

Le 30 octobre 2009, l'USEP, mouvement sportif, associatif, éducatif et philosophique, a signé avec le Ministère de l'Éducation nationale et la Ligue de l'enseignement une convention¹ précisant la mission de service public qui lui est confiée.

1

Article 2 - L'Usep s'engage à développer toutes les actions visant à **accompagner, enrichir et diversifier** les enseignements scolaires, en particulier :

- en développant dans les pratiques associatives et les projets pédagogiques **des approches transversales** (citoyenneté, santé, culture, sécurité routière, etc.) ;
- en élaborant **des documents pédagogiques** afin d'aider les enseignants à mettre en œuvre les activités et pratiques indiquées ci-dessus ;
- en favorisant **la pratique physique et sportive** des élèves en situation de handicap, notamment par leur participation avec des élèves valides à des activités et des rencontres organisées de façon régulière ;
- en favorisant les échanges entre les classes des pays de l'Union européenne ;
- en favorisant **l'ouverture de l'association d'école sur son environnement proche** (le quartier, la commune, etc.) par **la mobilisation et la mutualisation des compétences et des ressources locales autour de projets partenariaux** relevant de dispositifs institutionnels, en lien avec les politiques éducatives locales¹.

L'USEP se voit donc confier par le Ministère de l'Éducation nationale la mission de renforcer l'action de l'école, notamment dans le domaine transversal de l'éducation à la santé. Elle contribue ainsi aux efforts conduits par l'école pour atteindre les objectifs fixés par l'institution, tant dans le cadre des programmes de 2008 que dans le cadre du socle commun des connaissances et des compétences de 2005. Mais L'USEP va au-delà, en offrant une valeur ajoutée, à travers la mise en œuvre d'un projet d'éducation globale pour l'enfant.

¹. Bulletin officiel n°16 du 22 avril 2010.

2. Les visées éducatives liées à la santé dans le cadre institutionnel de l'école primaire (Programmes 2008 et Socle Commun des Connaissances et des Compétences de 2005)

La référence à l'éducation à la santé est présente, d'une manière explicite, tant dans les programmes 2008 que dans le Socle commun des connaissances et des compétences.

a. PROGRAMMES 2008 ²

- **Maternelle**

DÉCOUVRIR LE MONDE - Découvrir le vivant

Les élèves découvrent les parties du corps et les cinq sens : leurs caractéristiques et leurs fonctions. *Ils sont intéressés à l'hygiène et à la santé, notamment à la nutrition. Ils apprennent les règles élémentaires de l'hygiène du corps* ².

2

- **Cycle 2**

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'éducation physique vise le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices et offre une première initiation aux activités physiques, sportives et artistiques. *Tout en répondant au besoin et au plaisir de bouger, elle permet de développer le sens de l'effort et de la persévérance. Les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres ; ils apprennent aussi à veiller à leur santé.*

INSTRUCTION CIVIQUE ET MORALE

Ils reçoivent une éducation à la santé et à la sécurité. Ils sont sensibilisés aux risques liés à l'usage de l'internet. Ils bénéficient d'une information adaptée sur les différentes formes de maltraitance ².

- **Cycle 3**

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'éducation physique et sportive vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. *Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).*

². Bulletin officiel hors-série n°3 du 19 juin 2008.

SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE – Le fonctionnement du corps humain et de la santé

Familiarisés avec une approche sensible de la nature, **les élèves apprennent à être responsables face** à l'environnement, au monde vivant, **à la santé**. Ils comprennent que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures. En relation avec les enseignements de culture humaniste et d'instruction civique, ils apprennent à agir dans cette perspective.

Hygiène et santé : actions bénéfiques ou nocives de nos comportements, notamment dans le domaine du sport, de l'alimentation, du sommeil ³.

b. SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES ⁴

Il est explicitement fait référence au terme **santé** dans les piliers 3 et 6 du Socle commun des connaissances et des compétences.

3

- **PILIER 3 : Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique**

B. LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - Attitudes

L'appréhension rationnelle des choses développe les attitudes suivantes :

- **la responsabilité face** à l'environnement, au monde vivant, **à la santé** ⁴.

- **PILIER 6. Les compétences sociales et civiques**

A. VIVRE EN SOCIÉTÉ - Connaissances

Les connaissances nécessaires relèvent notamment de l'enseignement scientifique et des humanités. L'éducation physique et sportive y contribue également.

Les élèves doivent en outre :

- **être éduqués à la sexualité, à la santé et à la sécurité ;**
- **connaître les gestes de premiers secours** ⁴.

Le Socle commun, par l'ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques qu'il véhicule, vise à conduire l'enfant à construire son avenir personnel et professionnel et à réussir sa vie en société. C'est ainsi que les connaissances, les capacités et les attitudes présentes dans les différents piliers du Socle sont pour la plupart nécessaires à l'enfant pour l'acquisition des compétences psychosociales utiles dans le cadre de son éducation à la santé.

Nous prendrons quelques exemples :

Dans **le pilier 1 (La maîtrise de la langue française)**, la capacité à

³. Bulletin officiel hors-série n°3 du 19 juin 2008.

⁴. Bulletin officiel n°29 du 20 juillet 2006.

prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue⁵,

est une capacité dont l'acquisition se révèle incontournable lors des échanges sur les différents thèmes d'éducation à la santé et notamment :

- lors des dialogues avec les pairs, dans le cadre d'un débat, visant par exemple à établir un argumentaire sur un thème d'éducation à la santé,
- ou bien encore lors d'un entretien avec des adultes dans le cadre d'une demande visant à obtenir un soutien ou une aide pour résoudre un problème ou recueillir une information.

Dans **le pilier 3 (Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique)**, les connaissances en culture scientifique et technologique comme :

- *l'organisation et le fonctionnement du corps humain* ;
- **les possibilités du corps humain** ⁵;

renforcées et illustrées lors de la pratique des activités physiques et sportives sont des supports pour une meilleure connaissance de soi et l'acquisition des savoirs utiles dans le cadre de son éducation à la santé.

Dans **le pilier 4 (La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication)**,

- *une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible* ;
- *une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs* ⁵,

assurent une certaine sécurité dans le domaine de l'éducation à la santé. La qualité des informations disponibles sur Internet dans ce domaine est très diverse. Une vigilance importante est d'autant plus nécessaire que le risque de recours à ce mode d'informations est accru par le rapport à l'intime que revêt la santé chez l'individu.

Dans **le pilier 5 (La culture humaniste)**,

la connaissance *des droits de l'homme* ⁵

la capacité à *avoir une approche sensible de la réalité* ; *développer par une pratique raisonnée, comme acteurs et comme spectateurs, les valeurs humanistes et universelles du sport* ⁵,

l'attitude visant à donner à chacun l'envie d'avoir une vie culturelle personnelle *par la pratique d'une activité culturelle, artistique ou physique* ⁵,

participent à l'éducation à la santé de l'enfant par l'acquisition de références communes et par la pratique des activités physiques et sportives, qui sont un levier fort et reconnu, pour ses effets importants sur la santé des individus.

Le pilier 6 (Les compétences sociales et civiques : vivre en société et se préparer à sa vie de citoyen) et le pilier 7 (L'autonomie et l'initiative) concourent tout naturellement à permettre à chacun de devenir pleinement responsable, c'est-à-dire autonome et ouvert à l'initiative. Ces compétences sont bien évidemment à rapprocher *des compétences psychosociales définies comme la capacité d'une*

⁵. Bulletin officiel n°29 du 20 juillet 2006.

personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne ⁶.

Dans ces deux piliers, sans négliger l'ensemble des items, nous pointerons l'intérêt, pour l'éducation à la santé, d'acquérir les attitudes suivantes pour lesquelles chacun, afin de devenir autonome, doit avoir :

- la **volonté de se prendre en charge personnellement**, d'exploiter ses **facultés intellectuelles et physiques** ;
- conscience de **la nécessité de s'impliquer**, de rechercher des occasions d'apprendre ;
- **conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix**;⁶
- **une ouverture d'esprit aux différents secteurs professionnels et une conscience de leur égale dignité** ³.

Les capacités et les attitudes nécessaires à la réalisation de projets individuels ou collectifs sont des éléments précieux qui concourent eux aussi à l'acquisition d'une bonne **attitude santé**. Les capacités nécessaires supposent de savoir :

- **définir une démarche adaptée au projet** ;
- **trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes-ressources** ;
- **prendre des décisions**, s'engager et prendre des risques en conséquence ;
- **prendre l'avis des autres, échanger, informer**, organiser une réunion, représenter le groupe ;
- **déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités** ⁶,

mais être capable d'initiative implique aussi :

- **curiosité et créativité** ;
- **motivation et détermination** dans la réalisation d'objectifs ⁶.

En conclusion, les visées éducatives contenues, tant dans les programmes 2008 que dans les différents piliers du Socle commun participent à l'acquisition des compétences psychosociales nécessaires à la construction d'une **attitude santé** positive. L'association sportive USEP est un cadre légitime qui permettra la mise en œuvre de cette éducation à la santé et à la citoyenneté.

⁶. Bulletin officiel n°29 du 20 juillet 2006.